

Patrimoines en Jeux

JEU-CONCOURS

Organisé par la Société d'Études Millavoises

Règlement du jeu-concours et questionnaires disponibles
sur le site: etudesmillavoises.so.free.fr/

2019

Fiche réponses

NOM: PRENOM:.....

Adresse:.....

Téléphone:

Concours ouvert **du 2 mai au 31 mai 2019**

Remise des Prix le **mardi 11 juin 2019** à 17 H ,
salle René Rieux, bd Sadi Carnot 12100 Millau

Fiche réponses à déposer dans la boîte aux lettres de la
Société d'Etudes Millavoises au **16 bd de l'Ayrolle**
avant le 3 juin 2019



1- Où se trouvait le plus ancien couvent des Capucins installé à Millau?

Réponse:

2- En quelle année furent inaugurées les Halles métalliques de Millau ?

Réponse:

3- Par quel roi de France la foire du 6 mai a-t-elle été concédée ?

Réponse:

4- Le stade « Paul Tort »: pourquoi ce nom ?

Réponse:
.....
.....

5- « 1^{er} avril 1187 » : qu'évoque cette date pour la ville de Millau ?

Réponse:
.....
.....

6- La maison de retraite Saint Michel, située rue Jean Moulin a abrité un collège de jeunes filles. Quelle était son affectation précédente ?

Réponse:

7- La vieille auberge de La Fontaine qui accueillait les paysans les jours de foire a laissé sa place à un bâtiment moderne ; lequel ?

Réponse:

8- Où peut-on consulter le très riche fonds documentaire de la Société d'Études millavoises ?

Réponse:

9- Né à Millau en 1814 et décédé en 1879, il fut domicilié au 40 Bd Richard. Il légua à la ville la somme de 50 000 francs pour servir à la création d'une école communale. Qui est-ce ?

Réponse:

10- Qui est l'auteur de ce quatrain ?

On a rentré les foins. Ce soir la grange est pleine
De la chaude senteur des herbes de nos prés :
L'anneau d'or du soleil a glissé sur la plaine,
Mais l'air est pur, ici, sur les monts empourprés.

Réponse:

11- Quel nom porte le rocher qui émerge des eaux du Tarn, situé en face Creissels ?

Réponse:

12- Quel nom porte la salle qui regroupe le fonds local à la médiathèque de Millau ?

Réponse:

Règlement du jeu-concours 2019 « Patrimoines en jeux »

Article 1 : ORGANISATEURS

La Société d'Etudes Millavoises, situé 16A boulevard de l'Ayrolle 12100 Millau organise un jeu concours qui se déroulera du 2 mai 2019 au 31 mai 2019.

Ladite association sera représentée pour le présent jeu par Jean Louis Cartayrade, en sa qualité de président.

Article 2 : OBJET DU CONCOURS

Le jeu concours, objet du présent règlement est intitulé : « Patrimoines en jeux ». Un questionnaire sera proposé aux candidats.

Le jeu débute le **2 mai 2019** et sera clos le **31 mai 2019**.

Article 3 : MODALITE DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu concours, le participant doit :

Remplir un bulletin réponse, disponible dans différents lieux de la ville : à l'Office de Tourisme de Millau, place des Consuls, au CREA, (boulevard Sadi Carnot), à la MESA, à l'Hôtel de ville, au Journal de Millau (place du Mandarous), au musée de Millau ... de façon lisible et sans rature

Le déposer dans la boîte aux lettres de la Société d'Etudes Millavoise au 16A boulevard de l'Ayrolle à Millau avant le **3 juin 2019**.

Il est interdit à une même personne de remplir plusieurs bulletins.

Article 5 : GRATUITE DU JEU CONCOURS

Ce jeu concours est gratuit.

Article 6 : DOTATIONS

Pour ce jeu concours, la Société d'Etudes Millavoises met en jeu 4 lots .

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation, ni à leur remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit pour quelque cause que ce soit.

Article 7 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Toutes les participations valables en vertu du présent règlement feront l'objet d'un classement déterminé en fonction du nombre de bonnes réponses et en cas d'ex aequo, un tirage au sort désignera les gagnants.

Article 8 PUBLICATION DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX

La publication des résultats et la remise des prix auront lieu à la salle René Rieux à Millau, le **11 juin 2019 à 17H**.

Article 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 10 : MODIFICATION DU JEU CONCOURS

La Société d'Etudes Millavoises décline toute responsabilité du fait de l'organisation du présent jeu concours et ce en particulier en cas d'annulation, de perturbation du jeu, en, cas de force majeure ou cas fortuit.

